



## *Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative  
CACE/447

Le 26 février 2008

### **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:** Annonce de la création et de la première réunion du Groupe d'action mixte 5-6 sur l'utilisation de la bande 790-862 MHz par les applications mobiles et d'autres services primaires

#### **Introduction**

A sa première réunion, tenue à Genève les 19 et 20 novembre 2007, la RPC11 a décidé de créer le Groupe d'action mixte (GAM) 5-6 afin d'étudier l'utilisation de la bande 790-862 MHz par les applications mobiles et d'autres services primaires, pour assurer une protection adéquate des services auxquels cette bande est attribuée (point 1.17 de l'ordre du jour de la CMR-11).

La décision de créer le GAM 5-6 est présentée dans l'Annexe 1. Le Président du Groupe d'action mixte est:

M. A. KHOLOD  
Office Fédéral de la  
Communication (OFCOM)  
Rue de l'Avenir 44  
2501 BIENNE  
Suisse

Tél.: +41 32 3275718  
Fax: +41 32 3275777  
Email: [alexandre.kholod@bakom.admin.ch](mailto:alexandre.kholod@bakom.admin.ch)

La première réunion aura lieu à Genève du 28 mai au 3 juin 2008. Un projet d'ordre du jour est reproduit dans l'Annexe 2.

#### **Méthode de travail**

Les travaux du Groupe d'action mixte 5-6 se dérouleront en anglais. Les documents concernant le GAM 5-6 seront disponibles sur le site web de l'UIT:

<http://www.itu.int/md/R07-JTG5.6-C/en>

## Contributions

Les participants sont invités à soumettre des contributions compte tenu des travaux du Groupe d'action mixte 5-6. Ces contributions seront traitées conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 1-5 et postées sur le site web de l'UIT à l'adresse <http://www.itu.int/md/R07-JTG5.6-C/en>. Un nombre limité d'exemplaires papier sera disponible à la réunion.

**Le délai de soumission des contributions est fixé au mercredi 21 mai 2008 à 16 heures UTC.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. La Résolution UIT-R 1-5 dispose que les contributions qui ne sont pas disponibles pour les participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont invités à soumettre des contributions par courrier électronique à: [rsg6@itu.int](mailto:rsg6@itu.int). Il convient également d'envoyer un exemplaire au Président du Groupe d'action mixte et aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 5 et 6. Pour les adresses pertinentes, voir:

[http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty\\_code=5](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty_code=5)

[http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty\\_code=6](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty_code=6)

## Visa

Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser vos nom et fonction, votre date de naissance, votre numéro de passeport ainsi que sa date de délivrance et d'expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

## **Participation**

Nous vous prions de nous communiquer, au plus tard un mois avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire). En ce qui concerne les réservations d'hôtel, veuillez consulter: <http://www.itu.int/travel>.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

## **Annexes: 3**

### Distribution:

- Administrations des Membres de l'UIT et autres membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux du Groupe d'action mixte 5-6 des Commissions d'études 5 et 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux des Commissions d'études 5 et 6 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 5 et 6 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## ANNEXE 1

Décision de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC11-1)

### **Mandat du Groupe d'action mixte 5-6**

#### **Etudes relatives à l'utilisation de la bande 790-862 MHz par les applications mobiles et d'autres services primaires**

La première session de la Réunion de préparation à la Conférence pour la CMR-11 (RPC11-1),

*considérant*

- a) que la CMR-07 a recommandé d'inscrire à l'ordre du jour de la CMR-11 (point 1.17 de l'ordre du jour) l'examen des résultats des études de partage de la bande 790-862 MHz entre le service mobile et d'autres services dans les Régions 1 et 3, conformément à la Résolution **749 [COM4/13] (CMR-07)**, afin de protéger de façon adéquate les services auxquels cette bande est attribuée;
- b) que la bande 790-862 MHz est actuellement attribuée aux services de radiodiffusion, fixe, aéronautique, de radionavigation (5.312) et mobile à titre primaire;
- c) que le numéro 5.319 prévoit une attribution dans la bande 790-862 MHz aux services mobiles par satellite à titre secondaire;
- d) qu'il est demandé dans la Résolution **749 [COM4/13] (CMR-07)** de réaliser des études pour les Régions 1 et 3 sur le partage de la bande 790-862 MHz entre le service mobile et d'autres services afin de protéger les services auxquels cette bande est actuellement attribuée;
- e) que l'Accord GE06 contient des dispositions pour le service de radiodiffusion et d'autres services de Terre, un Plan pour la télévision numérique et la Liste des autres services de Terre primaires;
- f) qu'il est nécessaire de protéger de façon adéquate, notamment, les systèmes de radiodiffusion télévisuelle de Terre et d'autres systèmes exploités dans cette bande;
- g) que la RPC11-1 a créé un Groupe d'action mixte (GAM 5-6) chargé d'examiner le point 1.17 de l'ordre du jour de la CMR-11,

*décide* que le Groupe d'action mixte 5-6

effectuera des études pour les Régions 1 et 3 sur le partage de la bande 790-862 MHz entre le service mobile et d'autres services afin de protéger les services auxquels cette bande est actuellement attribuée,

*décide en outre*

- 1** que les travaux du GAM 5-6 se feront, dans la mesure du possible, par correspondance, en utilisant au maximum les moyens de communication modernes;
- 2** que les réunions du GAM 5-6 seront programmées de façon à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement avec les réunions ordinaires programmées pour les groupes de travail concernés des Commissions d'études 5 et 6 mais que ces réunions seront programmées à des dates suffisamment proches de celles des réunions des groupes de travail et dans des lieux suffisamment proches pour faciliter la participation des délégations;

**3** que le GAM 5-6 n'élaborera pas de Recommandations UIT-R de son propre chef. Les Recommandations qui pourraient être nécessaires seront élaborées et adoptées dans le cadre de la Commission d'études 5 ou de la Commission d'études 6;

**4** que le GAM 5-6 ne devra pas assurer, pour les résultats de ses études, la liaison avec les autres groupes de travail mais qu'il demandera peut-être à ces derniers de fournir toute information utile, par exemple les caractéristiques techniques ou les objectifs de brouillage;

**5** que les travaux du GAM 5-6 seront terminés conformément au calendrier fixé par la RPC11-1.

## ANNEXE 2

### **Projet d'ordre du jour de la première réunion du Groupe d'action mixte 5-6**

(Genève, 28 mai-3 juin 2008)

- 1** Remarques liminaires
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Mandat du Groupe d'action mixte
- 4** Structure du Rapport de la RPC pour le Chapitre 3 (point 1.17 de l'ordre du jour)
- 5** Présentation et attribution des documents de travail
- 6** Organisation des travaux de la réunion
- 7** Divers

M. A. KHOLOD  
Président du Groupe d'action mixte 5-6

ANNEXE 3 (en anglais seulement)

ITU-R Block Meetings  
Geneva, Switzerland, 13 May – 3 June 2008



REGISTRATION FORM

Table with 5 columns: WP 6D (13-19/5), WP 6X (15-21/5), WP 6G (19-23/5), SG 6 (26-27/5), JTG 5-6 (28/5-3/6)

Mr. Mrs. Ms. Miss: ..... (family name) ..... (first name)
Accompanied by family member(s): ..... (family name) ..... (first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State: .....

- Head of Delegation Deputy Delegate

(to be completed by representatives of Member States only)

Name of Sector Member: .....

- Recognized Operating Agencies Regional Telecommunication Organizations
Scientific or Industrial Organizations Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems
UN, Specialized Agencies and the IAEA Other Entities dealing with Telecommunication matters
Regional and other International Organizations Associates

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company: .....
Street Address: .....
City/State/Code/Country: .....
Business tel.: ..... Fax: .....
E-mail: ..... In case of emergency: .....

3. DOCUMENTS

I wish to receive paper copies during the meeting: Yes No
Language required: English French Spanish
Arabic Chinese Russian

(Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk)

Date: ..... Signature: .....

For BR Secretariat use only
Approved (if applicable) Personal Section Meeting Section Pigeonhole

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau Place des Nations CH-1211 Geneva 20 Switzerland Telephone: +41 22 730 5802 Telefax: +41 22 730 6600 Email: linda.kocher@itu.int